Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260512-2026D040-DE

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS*
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC*

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D040

**Désignation des représentants de la commune auprès des organismes extérieurs**

L'an deux mille vingt-six, le 12 avril à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation 07/05/2026
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Maryannick PENN, Jérémy LAINÉ, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Stéphane GRASSIN, Fleur GUERIN, Patrick JAOUEN, Isabelle CHAILLOU, Maxime LESTRUHAUT, Géraldine MERRET, Alain TIRILLY, Sylvie RICOU
Absents/Excusés : Sébastien BOUGET
Secrétaire de séance : Mari Anna BOURGES-ALLAIRE
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14 Votants : 14 Procurations : 0

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33, L.2122-7, et L.5211-1 et suivants ;
**Vu** les statuts des syndicats et associations auxquels la commune adhère, et les règles propres à chaque organisme extérieur concerné ;
**Vu** les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026 ;
**Considérant** qu'il y a lieu, pour la bonne représentation de la commune au sein des organismes extérieurs dont elle est partenaire, de désigner des représentants pour la durée du mandat municipal en cours (2026 - 2032).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs. Les représentants désignés sont habilités à siéger, participer aux délibérations et exercer les droits attachés à la représentation de la commune dans les instances des organismes concernés, dans le respect des statuts de chaque structure.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**DE DÉSIGNER** les représentants comme suit :

| ***Syndicat ou association*** | ***TITULAIRES*** | ***SUPPLÉANTS*** |
|---|---|---|
| Syndicat de voirie | - Pierre LE GOFF<br>- André NEDELEC | - Sébastien BOUGET<br>- Patrick JAOUEN |
| SDEF: Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère | - Pierre LE GOFF<br>- André NEDELEC | - Stéphane GRASSIN<br>- Patrick JAOUEN |
| Vigipol (syndicat mixte) | - Alain TIRILLY | - Pierre LE GOFF |
| ULAMIR | - Maryannick PENN | - Jérémy LAINE |
| CNAS | - Sylvie RICOU | - Maxime LESTRUHAUT |
| Correspondant défense | - Mari Anna BOURGES ALLAIRE | |
| Correspondant sécurité routière | - Stéphane GRASSIN | |

**Remarques : pas de remarques – approuvé à l'unanimité**

**Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.**
**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.**

Le Maire,
Pierre LE GOFF